



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 46883

Texte de la question

M. Michel Fromet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Depuis de nombreuses années, des cas de tortures, disparitions et exécutions extrajudiciaires imputables aux forces de l'ordre turques ont été dénoncés par les organisations internationales.

Malheureusement, l'accord d'union douanière, conclu entre l'Union européenne et la Turquie en décembre dernier, n'a pas eu les conséquences escomptées et n'a pas permis d'obtenir d'amélioration significative. Or la Turquie va être à l'ordre du jour de la prochaine Commission des droits de l'homme de l'ONU (mars et avril 1997). Il serait donc nécessaire que les gouvernements de l'Union européenne, et le gouvernement français en particulier, adoptent une attitude ferme et résolue. À cet égard, il serait souhaitable qu'une résolution claire, sans ambiguïté, soit adoptée, rappelant que la Turquie a systématiquement ignoré les demandes de visites des différents rapporteurs spéciaux des Nations Unies. Par ailleurs, cette résolution devra inciter le gouvernement turc à inviter le rapporteur sur la torture, le rapporteur sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, et le groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions involontaires et forcées. Il lui demande donc de préciser quelle sera la position de la France sur cet important dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Le gouvernement turc, investi le 8 juillet 1996, a fait de l'amélioration des droits de l'homme une priorité de son programme de coalition. À ce titre, le vice-premier ministre, Mme Ciller, a annoncé, le 17 octobre, une première série de réformes visant en particulier à réduire la durée de la garde à vue. La situation des droits de l'homme en Turquie demeure toutefois insatisfaisante à bien des égards. La France et les États membres de l'Union européenne, qui ont fait du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales un des éléments majeurs du dialogue entre la Turquie et l'Union sur l'approfondissement de leurs relations communes, demeurent vigilants sur ce point. Nous saisissons toute occasion pour encourager les autorités turques à poursuivre dans la voie des réformes du système judiciaire, en particulier en matière de détention. Pour ce qui concerne les positions de la France à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, il convient de rappeler que celles-ci font l'objet d'une étroite concertation avec nos partenaires de l'Union européenne, les décisions étant désormais prises à quinze. La question de la situation des droits de l'homme en Turquie sera évoquée entre la France et ses partenaires. Nous appelons la Turquie à coopérer avec les mécanismes de la Commission des droits de l'homme, en acceptant les visites de rapporteurs thématiques qui souhaiteraient se rendre sur place. La situation des droits de l'homme en Turquie ne figure pas expressément à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission des droits de l'homme, mais il n'en reste pas moins que la question y sera très vraisemblablement évoquée, par des États membres comme par des organisations non gouvernementales.

Données clés

Auteur : [M. Fromet Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46883

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6809

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 490